



FLOREAL

Forêt Privée de LORRAINE Et ALSACE

Juillet 2006 - N° 65



Edito

Qu'est ce qui joint l'agréable à l'utile, voire le nécessaire, lorsque l'on est propriétaire forestier en Lorraine-Alsace ?

Participer à la journée de la Forêt Privée, programmée le 30 septembre 2006, à Vaubécourt dans la Meuse !! Si ce n'est déjà fait, inscrivez-vous vite à l'U.F.E. - 11 rue de la Commanderie - 54000 Nancy (tél. 03.83.90.11.67) !

L'ensemble des organismes de la Forêt Privée "se met en quatre" pour rendre cette journée **agréable**, en alternant visites de terrain, débats d'actualité, repas convivial.

Une nouveauté cette année : la possibilité, pour vous faciliter la vie, de venir en bus, en partant de grandes villes de Lorraine-Alsace.

Utile, cette journée l'est aussi, en vous permettant de vous tenir au courant de l'économie du secteur bois, qui est en pleine mutation : la mondialisation de l'économie, l'augmentation des besoins en bois, les contraintes environnementales, la nécessité de la certification... changent notablement la donne. Les visites de terrain illustreront une grande partie des thèmes techniques d'actualité : mise en valeur des petites parcelles, réflexions sylvo-cynégétiques, techniques de plantation, qualité des bois... Certains de ces thèmes sont d'ailleurs illustrés dans le présent numéro de Floreal.

Nous vivons une époque où pour être entendu, et parfois écouté, il faut montrer sa capacité de mobilisation. C'est en cela enfin que cette journée est **nécessaire** !

La rédaction



Photo : Stéphane Asaël

Sommaire

- ✓ **Edito** p 1
- ✓ **Economie : Y-a-t-il assez de bois en forêt**
Question pas si incongrue que cela... p 2
- ✓ **Economie : Dernières nouvelles du fisc**
Plutôt bonnes, pour ne pas entacher l'été..... p 3
- ✓ **Actualités : Natura 2000, dernier round**
L'essentiel, encore une fois, est de participer ! p 4
- ✓ **Homme des bois : Guy Godard**
Le grand large ! p 5
- ✓ **Technique : La plantation**
Quelques gestes essentiels à la survie des plants p 6-7
- ✓ **Arbre au vert : Santé des Forêts en 2005**
Dépérissements inquiétants du chêne et du hêtre p 8
- ✓ **Parole à Bernard Geny**
Administrateur du Syndicat de Meurthe-et-Moselle p 9
- ✓ **Autour de Nous : La certification "côté belge"**
Belgique, Lorraine, Luxembourg, un échange renforcé par le projet européen
interreg III p 10
- ✓ **Au coin du bois :**
Fogefor automnal, et propriétaires vosgiens à l'écoute de l'INRA..... p 11
- ✓ **De feuilles en aiguilles :**
Jean Braud épinglé avant l'envol ! p 12

Ce Floreal est le dernier auquel j'ai collaboré en tant que Directeur de la publication. Je veux, pour mon départ, remercier toute l'équipe de rédaction et tous les lecteurs de leur assiduité, de l'attention qu'ils ont portée à sa réalisation et à sa lecture. Le prochain numéro sera publié sous la houlette d'Etienne ROGER, mon successeur, à qui je souhaite de



Economie



Photo : Philippe Laden

Y'a-t-il assez de bois en forêt ?

Rapprocher les chiffres de l'accroissement biologique des forêts et la récolte en bois est un exercice que les forestiers font, ou essayent de faire, régulièrement.

Jusqu'alors il était communément admis que le bois était dans une situation d'abondance, mais tempête, reprise du bois de chauffage, accroissement des besoins industriels remettent en cause ce discours.

Des tensions sur l'offre en feuillus comme en résineux, mais pour des raisons très différentes, voient le jour.

Sous l'égide de M. Noël Spitz (DRAF de Lorraine), de Philippe Mandray et d'André Scheer (GIPEB-LOR), producteurs et industriels se sont réunis à Raon-l'Étape le 13 juillet 2006, pour débattre du problème du bois d'oeuvre résineux.

Les faits sont têtus : les capacités de sciages résineux dans le Massif Vosgien ont notoirement augmenté depuis 5 ans, tandis que la récolte stagne, voire diminue.

Ce différentiel existe depuis quelques années, mais il était jusqu'alors masqué par l'utilisation des stocks de bois sous eau ou des récoltes fatales (bois scolytés ou bois dépérissants).

Auditoire attentif et conscient des enjeux, telle était l'ambiance générale autour des représentants de l'O.N.F. de Lorraine (MM. Magrum et Richter), de la Forêt Privée (MM. Plauche-Gillon, Bauer et Michaut) et de bon nombre de scieurs.

Quelques chiffres-clés :

	1999	2004
Besoins des scieries résineuses du Massif Vosgien	2,0 M m ³	2,3 M m ³
Volumes de bois proposés	1,9 M m ³	1,7 M m ³

Forêt Privée : 1/3 de la superficie
25 à 30 % des volumes.

Marché du bois de la construction en France :
1980 : 5 M m³ ; 2000 : 8 M m³

Du côté de la Forêt Publique, les analyses indiquent qu'il y a peu de possibilités d'augmenter les volumes proposés à la vente dans les prochaines années, sauf à obérer l'avenir.

En Forêt Privée, de réelles perspectives de développement existent, mais pour une grande part dans le domaine des forêts morcelées (hagis) ; ambitieux chantier !

Un prix attractif reste évidemment le moyen le plus efficace pour faire «sortir» le bois de la forêt et au cours des derniers mois, des hausses significatives ont eu lieu, rattrapant les cours du siècle dernier, ce qui ne peut que satisfaire les propriétaires. Mais il faut avoir conscience que le prix du sciage sur le marché français n'est pas la résultante des prix d'achat des bois sur pied.

Quelle issue ?

Les participants ont longuement débattu des seules pistes réalistes :

- Prendre son bâton de pèlerin pour faire venir du bois d'autres régions moins favorisées en industries consommatrices ; des démarches vont être entreprises en ce sens
- Favoriser des contrats entre scieurs et producteurs, sécurisant ainsi une partie de l'approvisionnement. Les participants ont compris la démarche de la Coopérative Forêts et Bois de l'Est qui a eu la volonté de «pousser» des contrats depuis plusieurs années.

La conclusion :

Le massif vosgien a un outil de sciage de qualité, et supérieur à la moyenne française ; il est de l'intérêt de toute la filière de le maintenir.

Philippe Laden - CRPF



Photo : Philippe Laden

Dernières nouvelles du Fisc

Des nouveautés, amendements, modifications, ajustements de différents textes nous parviennent régulièrement, notamment en matière fiscale, et en ce moment, ce sont généralement de bonnes nouvelles,...
Voici les dernières charrettes !

Baisse de l'Impôt Foncier

Une exonération de 20 % de la taxe sur le foncier non bâti -et donc sur le bois- a été instaurée par la Loi de finances pour 2006.

Les parcelles bénéficiant d'une exonération partielle (cas de la futaie irrégulière -cf. ci-dessous), sont aussi concernées par cette mesure, mais pas celles bénéficiant d'une exonération totale. Il ne faudrait pas exagérer !

Exonération de la taxe foncière : quelques nouveautés

D'abord un rappel pour les insouciantes : outre la plantation (par le dispositif connu jadis sous le nom d' "exonération trentenaire"), la régénération naturelle donne désormais droit à exonération de l'impôt foncier pendant 30 ans (pour les résineux) ou 50 ans (pour les feuillus). La condition : la régénération naturelle doit comprendre au moins 1500 semis à l'hectare d'une hauteur comprise entre 1,5 et 6 m, également répartis sur 70 % de la surface. Une futaie irrégulière jugée en équilibre donne également lieu à une réduction de l'impôt foncier de 25 %.

La nouveauté : le propriétaire forestier envoie sa demande d'exonération directement aux services fiscaux, sans avoir à obtenir préalablement un certificat de la D.D.A.F. La démarche est donc déclarative, mais attention, un contrôle a posteriori devrait avoir lieu l'année suivante sur le terrain.

Elargissement du «Défi acquisitions de forêts»

Le dispositif dit «Défi forêts», c'est-à-dire la réduction d'impôt sur le revenu encourageant l'achat de parcelles forestières pour constituer des unités de 10 à 35 ha (cf. Floréal n° 50) est élargi à 2 niveaux :

- En zones classées «montagne», l'obligation de constituer une unité de 10 ha est assouplie, les 10 ha pouvant désormais ne pas être strictement contigus.
- Pour l'achat d'enclaves, la plupart des seuils de surfaces a disparu. Reste néanmoins l'obligation d'avoir un plan simple de gestion, et donc d'avoir 10 ha... Pas forcément d'un seul tenant !

Tout ceci se conçoit bien, mais ne peut s'énoncer clairement de façon concise. Le mieux, pour tous renseignements : 03.87.31.67.72.

Un nouveau Défi pour les travaux forestiers

Le législateur a instauré une nouvelle réduction d'impôt sur le revenu pour les propriétaires forestiers qui effectuent des travaux. Ce «Défi Travaux» fonctionne sur le modèle du «Défi acquisition de forêts» déjà en place ; à condition d'avoir un plan simple de gestion (et donc de posséder au minimum 10 ha), 25 % du montant des travaux, plafonné à 2.500 €, peuvent être déduits de l'impôt sur le revenu.

Il est déjà opérationnel pour les travaux réalisés depuis le 1^{er} janvier 2006, mais Floréal vous informera plus amplement, lorsque des interrogations simples (par exemple quels travaux sont concernés ?) auront une réponse simple !

En attendant, gardez vos factures ! Vous en aurez peut-être besoin pour vos prochaines déclarations.

Le bon exemple alsacien

Sous l'action du Syndicat des Forestiers Privés d'Alsace, les Conseils Généraux du Bas Rhin et du Haut Rhin ont voté l'exonération des droits d'enregistrement ou de taxe de publicité foncière concernant les acquisitions de forêts ou de terrains nus à boiser avant le 1/01/2011. Cette opportunité est inscrite dans la Loi relative aux développements des territoires ruraux.

Et pourrait donc être décidée dans chacun des départements !



Actualités

Natura 2000, dernier round

Devant l'insistance de l'autorité européenne, la France a dû achever précipitamment son réseau Natura 2000. C'est chose faite depuis la fin du mois d'avril 2006. Aujourd'hui, nos deux régions totalisent 114 sites englobant environ 10 % de la surface interrégionale. Le classement officiel devrait intervenir au 2^{ème} semestre 2006.

Rappelez-vous, il y a 10 ans déjà, la démarche Natura 2000 s'initiait en France. Que d'interrogations et de prises de positions des acteurs du monde rural contre un projet dont on pouvait difficilement mesurer les conséquences, pour la gestion forestière notamment. Sommes-nous plus confiants aujourd'hui ?

Vous l'avez certainement découvert dans le précédent numéro de FLOREAL sous la plume du Président de syndicat Vincent Ott, les propriétaires forestiers alsaciens ont toujours autant de mal à accepter la façon dont le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable organise la mise en place de ce réseau. Il est vrai qu'en Alsace, Natura 2000 pèse lourd en surface. En Lorraine, la situation est plus équilibrée, mais les objectifs du Ministère restent les mêmes, augmenter coûte que coûte les surfaces.

C'est ainsi que pour clôturer le réseau, quelques grosses enveloppes destinées à la protection des oiseaux sont apparues dans l'Argonne en Meuse (15.000 hectares) et dans le secteur de Bassigny dans les Vosges (20.000 hectares). Les conséquences pour la forêt privée ne sont pas anodines puisque sur ces 2 sites, on dénombre pas moins de 18 forêts dotées d'un plan simple de gestion ! Quant aux forêts morcelées, aucune estimation n'est à ce jour disponible.

L'essentiel est encore une fois de participer

Souvenez-vous encore, c'est sur la base d'un périmètre « scientifique motivé » que les sites Natura 2000 sont définis. Chaque site comporte son document d'objectifs personnalisé. Il rassemble un lot de prescriptions de gestion destinées à garantir la conservation ou l'amélioration des conditions de vie des espèces animales et végétales identifiées et considérées comme particulièrement vulnérables. Les débats autour de l'adoption des objectifs sont menés avec des représentants de la Forêt privée. Comme souvent, ils sont délicats car les protagonistes en charge de la rédaction de ces orientations « oublient » parfois la fonction économique assurée par la forêt.

L'adhésion volontaire obligatoire est une manie !

La loi d'orientation forestière de juillet 2001 et la loi sur le Développement des Territoires Ruraux confortent la notion de gestion durable. La prise en compte du dispositif Natura 2000 est une réalité législative. Le code forestier, le code rural, le code de l'urbanisme, le code de l'Environnement, ... intègrent aujourd'hui tous les éléments relatifs à la mise en oeuvre de la démarche Natura 2000.

Les choix français et les textes qui en découlent, privilégient la contractualisation c'est-à-dire une adhésion volontaire. Et c'est là que les choses se compliquent et que nous nous retrouvons face à un nouvel oxymoron (le précédent avait été démasqué sous la CVO dans Floreal n° 64) ! En effet, pour bénéficier des aides de l'Etat (quelle que soit leur nature) et des exonérations fiscales (Monichon, ISF), le propriétaire doit offrir une garantie de gestion durable.

Pour une forêt de plus de 25 hectares d'un seul tenant, par exemple, située dans un site Natura 2000, cette garantie de gestion durable implique obligatoirement de disposer d'un plan simple de gestion en cours de validité et de signer une charte ou un contrat Natura 2000. Ces deux derniers documents rassemblent pour les parcelles incluses dans le site Natura 2000, plusieurs engagements de gestion en faveur des oiseaux, ou des habitats identifiés sur la forêt.

Les engagements à souscrire par le propriétaire sont discutés, puis arrêtés lors de l'élaboration du document d'objectifs. Il est donc impératif que les propriétaires se fassent entendre et comprendre. C'est à ce titre que plusieurs d'entre vous sont déjà impliqués dans la démarche, d'autres le seront peut-être dans les prochains mois.

Pour accéder aux aides, cet engagement volontaire pour une gestion durable devient donc obligatoire ! C'est en contrepartie seulement, que vous pourrez bénéficier d'une exonération de l'impôt foncier et d'une bonification de 10 % sur les aides de l'Etat.

En revanche, si vous n'êtes éligibles à aucune aide de l'Etat, si vous ne bénéficiez d'aucune disposition fiscale, rien ne vous oblige à adhérer à Natura 2000.

Une autre conséquence de Natura 2000 : les études d'incidence

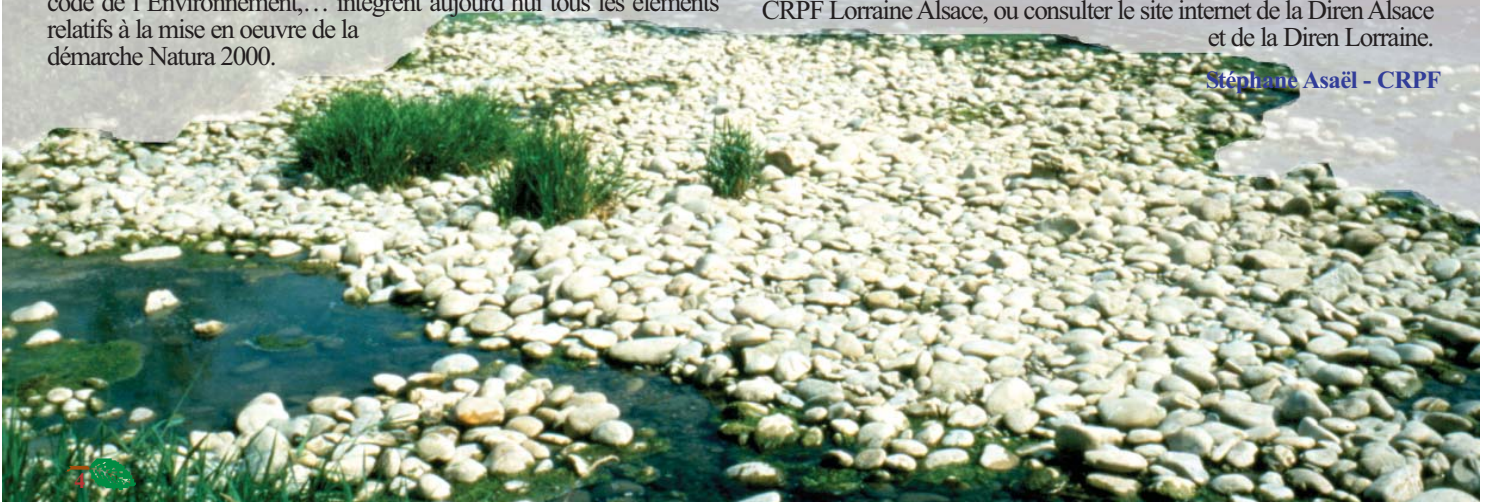
Tout projet qui donne lieu à une autorisation administrative est soumis à une étude d'incidence. En clair, il s'agit de décrire les impacts d'un projet sur les habitats ou les espèces des directives Natura 2000. Pour la forêt, toute coupe extraordinaire (non programmée dans le plan simple de gestion) prévue sur des parcelles contenues dans un site Natura 2000, doit faire l'objet d'une étude d'incidence.

Autre exemple, dans le cas d'une forêt de plus de 25 hectares d'un seul tenant non dotée d'un document de gestion durable, toute demande de coupe à l'administration doit être assortie d'une étude d'incidence ! On mesure dans ce cas, tout l'intérêt de disposer d'un plan simple de gestion pour sa forêt.

La nébuleuse Natura 2000 de 1996 prend forme aujourd'hui, il était temps. Son contenu dépend pour beaucoup de la capacité des propriétaires à se mobiliser. C'est le seul moyen que nous ayons pour contribuer de façon positive à une mise en place acceptable du réseau Natura 2000 en forêt privée.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le CRPF Lorraine Alsace, ou consulter le site internet de la Diren Alsace et de la Diren Lorraine.

Stéphane Asaël - CRPF





Homme des bois

Guy Godard : cap sur la retraite

Guy Godard, directeur du CRPF depuis 16 ans, quittera ses fonctions cet été. Sa formation d'ingénieur agronome, il l'a toujours mise au service de la forêt... De la vulgarisation à l'exploitation, de la commercialisation à la production, du bois au papier, il a travaillé dans différents secteurs de la filière avant d'arriver en Lorraine en 1990. De cette expérience, il tire enseignements et réflexions... Ceci, avant de passer le gouvernail à son successeur...

En des temps troublés, vous quittez l'Algérie et venez faire vos études à l'Institut National Agronomique de Paris-Grignon. Recruté comme ingénieur agronome à l'Institut pour le Développement Forestier en 1969, vous passez de l'agronomie à la foresterie.

C'était mon 1^{er} emploi : j'ai été embauché par Jean-Marie Georgeot et Claude Peltureau-Villeneuve (qui étaient à la tête de l'IDF) pour dynamiser les actions de formation. Je n'avais jamais mis les pieds dans une école forestière ! Au contact de Pierre Alouard, de Michel Hubert, j'ai reçu la meilleure formation possible. Chargé d'effectuer une tournée des forêts françaises et de leurs responsables, c'est dans ce cadre-là qu'en 69 j'ai découvert la Lorraine.

Votre carrière vous conduit ensuite du Limousin à la Normandie, vous passez du bois au papier ...

J'ai découvert la Haute Corrèze avec un conseiller général et député très actif : c'est aujourd'hui notre Président de la République. J'ai aussi rencontré Pierre Brodin, président du syndicat forestier de Corrèze et fondateur de la Coopérative Forestière du Limousin dont j'ai été le premier directeur. Puis, par curiosité, en 85, j'ai mis un pied dans le milieu industriel de la papeterie et du papier journal. J'en garde une méthode d'organisation et je m'autorise un mérite, celui d'avoir francisé complètement l'approvisionnement de la grande société papetière Chapelle Darblay qui importait alors plus de 50 % de ses bois.

En 90, vous devenez directeur du CRPF Lorraine-Alsace : qu'est-ce qui vous a amené à postuler à cette fonction ?

Certainement le fait de retravailler avec J.M. Georgeot et Cl. Peltureau-Villeneuve : j'avais gardé un très bon souvenir de l'Idf. Cette arrivée en pays lorrain, je la leur dois en grande partie. J'ai dû vaincre mon imaginaire de pied-noir qui me faisait redouter, et même craindre, le climat lorrain. Quand on a toute sa famille résidant sous la Durance, que les parisiens y sont considérés comme des expatriés, que dire des lorrains ?

Qu'avez-vous fait pendant ces 16 années passées à la direction du Centre ?

Je tiens à vous avouer avec humilité que j'ai fait peu de choses ... J'ai souvent juste dit ce qu'il fallait faire, c'est la loi du genre. Parfois même, j'ai seulement insisté sur la recherche des faits qui sont la base de toute analyse dans une démarche d'ingénieur, pour en dégager les idées et en déduire l'action à conduire. Sur ce bilan, j'ai évidemment quelques regrets. J'aurais aimé mieux faire connaître la forêt privée et ses



Photo : Marie-Françoise Grillot

Guy Godard prêt à prendre le large...

contraintes spécifiques. J'ai ensuite le regret, sans doute plus fort, de ne pouvoir mesurer les effets de ce qui a été entrepris. Mais, en forêt, la loi de la durée et du temps demeure souveraine, elle ne nous permet pas toujours de cueillir la récolte... C'est pourquoi il faut être attentif aux prix de revient, et modéré dans l'utilisation des solutions onéreuses. Et puis, il y a tout ce que j'aurais voulu faire et que je n'ai pas eu le temps, la patience, l'intelligence, la perspicacité de mener au bout de la route. Outre la communication, il y a l'observatoire économique qui reste à créer, l'observatoire cynégétique, encore à ses débuts, la remise sur pied du référentiel technique cassé par la tempête. Et puis toutes ces parcelles incomplètement nettoyées, ou reconstituées ...

Je regrette aussi d'avoir vécu l'époque de la complexification des procédures administratives : un forestier, aujourd'hui, doit souvent avoir pour 1^{ère} compétence de

savoir lire la dernière circulaire de l'administration, plutôt que d'exprimer son avis personnel, fruit de son expérience...

Tout cela est largement compensé par les contacts et les relations que j'ai eues avec "vous" tout au long de ces 16 années. Quand je dis "vous", ce sont les hommes et les femmes du milieu forestier, les élus, les responsables professionnels, les administrateurs, les propriétaires et l'ensemble du personnel de la Forêt Privée. J'ai été très touché d'être autant entouré lorsque Philippe Leroy et Henri Plauche Gillon m'ont remis les insignes de chevalier dans l'Ordre National du Mérite.

Quel message laissez-vous à votre successeur ?

La première chose que je lui confie c'est une équipe soudée, sachant, par ses conseils, aider les propriétaires dans la conduite de leur forêt pour produire le bois et les 'services' dont nos contemporains ont besoin. Le sylviculteur, tout comme l'agriculteur, doit respecter et entretenir la nature. La production n'est plus le seul but ; des tâches d'intérêt général, notamment le rôle environnemental, sont à accomplir et doivent être reconnues. Cette légitime reconnaissance doit l'être à sa juste valeur.

Exercer une fonction de conseil ne suppose pas qu'on joue un rôle, qu'on fasse semblant : il faut savoir s'engager et engager son expérience. Les conseillers ne sont pas les payeurs, mais en forêt, comme dans toutes les sciences d'observation, la valeur se nourrit de l'expérience et du temps. C'est vraiment un métier merveilleux, on n'y vieillit pas, on s'y enrichit !

Vous restez vivre en Lorraine alors que vous aimez tant la mer... Tout le monde aurait parié que vous vous rapprocheriez de votre bateau ancré en Méditerranée ?

C'est ici que j'ai vécu le plus longtemps, c'est d'ici que mes ancêtres sont partis, c'est ici qu'avec ma famille je me suis ancré. Même si la Lorraine est loin de la mer, elle sera notre port d'attache...

Interview réalisée par Marie-Françoise Grillot - CRPF



Technique

La plantation : quelques gestes essentiels à la survie des plants

Soigner la mise en terre est l'un des grands secrets, trop souvent enterré (!) de la bonne santé future d'une plantation.

Une petite question à ceux qui ont la chance de disposer d'un jardin...

- *Comment plantez-vous un rosier, un pied de marguerite, ou tout autre végétal ?*

- Réponse : avec beaucoup de soins, dans un trou de la taille du système racinaire

A ceux qui possèdent une plante d'appartement...

- *Quels soins lui apportez-vous ?*

- Réponse : arrosage, engrais, rempotage avec du terreau « léger »

A un agriculteur...

- *Que faites-vous avant de semer ?*

- Réponse : je laboure.

Le point commun de toutes ces pratiques « basiques » ? : anticiper, puis satisfaire les besoins des plantes concernées : eau, espace et milieu aéré pour les racines, nutrition...

Et alors, le plant forestier, pourquoi si peu d'égard envers lui, alors qu'on lui demande de devenir, dans plusieurs dizaines d'années (voire 2 siècles !), un superbe arbre, après avoir subi le gel, la sécheresse, la tempête, les attaques parasitaires, les humeurs du forestier... Est-ce bien raisonnable ?

Les quelques rappels d'évidence qui suivent devraient nous aider à mieux assurer l'avenir de nos plantations.

Nos obligations face à un plant tout neuf

Nous devons satisfaire avant tout, les besoins du plant, qui sont : un support physique efficace, de l'espace, de la lumière, de l'eau, de l'air et des aliments.

Comment faire ?

Le support physique est apporté par le sol. Ne pas oublier que les racines doivent avoir suffisamment de place, donc bénéficier d'un trou de taille adaptée à la masse du système racinaire. Le sol doit être facilement colonisable par les racines, (à condition qu'elles aient été conservées par le planteur...), donc préalablement ameubli localement.

Un espace suffisant, dépourvu d'espèces concurrentes, doit être aménagé pour permettre le développement de la partie aérienne et l'apport de lumière. Le sol ne doit pas, non plus, être envahi par les systèmes racinaires d'espèces concurrentes (graminées principalement).

L'eau doit pouvoir être disponible et facilement assimilable par le plant. Pour cela, trois conditions :

- le sol doit posséder une certaine porosité pour retenir de l'eau
- l'eau ne doit pas être monopolisée par des plantes concurrentes (graminées)
- les racines doivent être présentes et en bon état pour l'absorber facilement (un tuyau d'arrosage tordu, noué, laisse passer moins d'eau...).



Racines en cor de chasse sur un alisier de plus de 3 ans

Photo : Gérard Falconnet

De plus, l'eau est le vecteur de la nutrition : un plant bien alimenté en eau se nourrit de façon satisfaisante. Enfin l'air ! les plantes respirent par leurs feuilles ou aiguilles, mais aussi par le système racinaire. Sans air, pas de racines !!

La combinaison du succès !

En résumé, quelles sont les précautions INDISPENSABLES à prendre pour réussir sa plantation.

- 1 - acheter des plants de qualité (de préférence jeunes, vigoureux, possédant une architecture aérienne et racinaire bien développée)
- 2 - planter lorsque le plant est physiologiquement prêt à émettre des racines et à coloniser le sol. « A la Sainte Catherine (25 novembre), tout arbre prend racine », avaient constaté nos anciens. Grâce à des travaux de recherche, on connaît maintenant le fondement de cet adage.
- 3 - ne pas mutiler le système racinaire du plant en voulant trop l'adapter aux contraintes économiques (peu de racines = temps gagné à la plantation...). La guillotine pour les assassins a été supprimée en 1981... Pourquoi pas aussi pour les plants ?)



Plant de chêne mutilé à la plantation ("habillage"). Il est mort après avoir épuisé, durant 2 années, les réserves de sucre accumulées en pépinière

Photo : Laure Heinrich

4 - préparer l'environnement immédiat du plant en supprimant autour de lui les plantes envahissantes, et en assurant une porosité suffisante du sol, qui permette sa colonisation rapide par les racines. Il est toujours utile de travailler le sol, bien sûr avec un engin adapté : pioche, tarière, charrue, godet, scarificateur, disques, cultisous-soleuse...

5 - conserver l'architecture naturelle des racines à la plantation : toutes les déformations induites par la plantation persistent durant de longues années et peuvent avoir des répercussions graves sur la croissance, voire la survie des plants.



La courbure basale de tous les plants de la ligne indique la direction d'avancement du planteur...

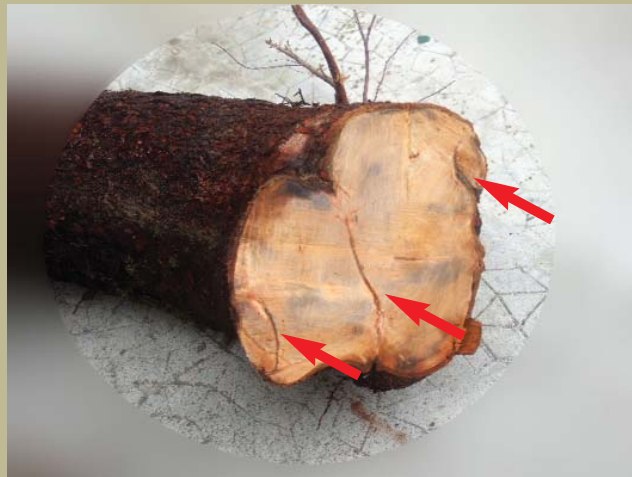
La plantation en fente, couramment pratiquée, laisse souvent de graves séquelles aux racines. Un bon plant est pourvu d'une biomasse racinaire abondante, mais plus difficile à planter. L'envie est alors très forte pour le planteur, astreint à une cadence basée sur des contraintes uniquement économiques, de réduire cette masse racinaire de façon drastique, ou de plaquer les racines contre le pivot, ou de créer, avec elles, des formes, certes fort poétiques (pinceaux, cor de chasse...), mais empêchant une bonne alimentation en eau et en éléments minéraux.



le pivot a été recourbé et torsadé avant sa mise place.

Photo : Gérard Falconnet

Tous ces gestes hypothèquent gravement la stabilité du plant. Les déformations racinaires induisent également un dysfonctionnement physiologique du plant et, en particulier, perturbent la répartition des sucres dans les différentes parties de la plante, notamment dans les racines, lieu de stockage des sucres en fin de période de végétation, avant leur utilisation pour assurer la croissance et l'apparition des nouvelles racines.



Les enveloppes lignifiées des racines déformées à la plantation (incluses dans le pivot) génèrent des zones de faiblesse, qui peuvent être fatales à la stabilité (et donc à la survie) du plant

Photo : Laure Heinrich

6 - le plant doit se trouver maintenu dans le sol, mais la porosité du sol doit être préservée. Le coup de talon, asséné habituellement en fin de mise en place, anéantit tous les efforts d'aération du sol et endommage le système racinaire.



Déformation due au coup de talon du planteur

Photo : Juan Fernandez

Une seule phrase résume bien l'ensemble de ces recommandations :

Ne pas faire à autrui ce que l'on n'aimerait pas subir soi-même !!

Gérard Falconnet - Professeur à l'Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et Forêts



Arbre au vert

Santé des forêts en 2005

Les peuplements forestiers de nos régions portent encore les marques de la tempête de 1999 et de la canicule de 2003.

En 2005, les peuplements ont été affectés par des gelées tardives fréquemment suivies d'attaques de défoliateurs sur les feuillus, tandis que les scolytes sont restés à un niveau élevé sur les résineux.

Les dépérissements du chêne et du hêtre se sont poursuivis.

Météorologie

L'année a été chaude et déficitaire en eau. La recharge des nappes phréatiques par les pluies de printemps et les orages d'été a été insuffisante. Ce déficit pluviométrique a posé des problèmes de reprise des plantations.

Etat de santé des résineux

Sur les épicéas, les attaques de typographe et de chalcographe continuent à se développer à proximité des foyers des années précédentes et des lisières fragilisées.

En ce qui concerne les sapins pectinés, les effets de la canicule de 2003 s'estompent. Les mortalités constatées sont liées à des scolytes (curvidenté, spinidenté), au pissode et à l'armillaire. Elles s'observent particulièrement à basse altitude, en dehors de l'aire naturelle du sapin. En montagne, leur distribution est hétérogène et concerne des peuplements déstabilisés par la tempête, ou des stations filtrantes (éboulis).

Sur les pins sylvestres, des défoliations par des hyménoptères (lophyre roux, lyde du pin) ont été constatées sur plusieurs sites, ainsi que des pullulations de cochenilles (*Leucaspis* sp.).

Globalement, en 2005, le volume de résineux récoltés pour des raisons sanitaires a baissé.

Etat de santé des feuillus

En 2005, on a pu observer dans nos régions deux types de défoliateurs sur les feuillus : les précoces représentés essentiellement par les géométrides, et les tardifs par la processionnaire du chêne. La colonisation a été ralentie par une période froide à la mi-mai. Il n'y a pas eu de défoliation totale, mais une grande variabilité dans les dégâts.

Défoliateurs précoces

Les géométrides se sont manifestées de manière hétérogène sur les peuplements de chêne. D'autres essences ont été touchées, telles que le charme, le jeune hêtre, le merisier, le tilleul et le frêne.

Des défoliations très importantes ont été notées dans les jeunes peupleraies. Des tordeuses vertes et différents Archips ainsi que des noctuelles ont également été répertoriés.



Photo : D.S.F. - Echelon Nord-Est

Défoliateurs tardifs :

La processionnaire du chêne était présente en Meurthe-et-Moselle et en Moselle ; elle est restée discrète en Meuse, dans les Vosges et en Alsace. Un traitement au moyen d'un insecticide biologique a été mis en oeuvre sur environ 6100 ha.. Le bombyx disparate a été signalé en Lorraine et en Alsace où il a été touché par un parasitisme qui en a réduit la population.



Photo : D.S.F. - Echelon Nord-Est

Dépérissement

Le hêtre : La situation phytosanitaire de nombreuses hêtraies s'est nettement dégradée depuis la tempête de 1999 et la sécheresse de 2003. Les arbres en bordure ou dans les trouées présentent de fortes dégradations de leur houppier et des altérations du tronc (coups de soleil, etc...). Ces phénomènes ont fréquemment été aggravés par les tassements du sol dus à l'exploitation des chablis. En hêtraie acide et dans des peuplements quasiment indemnes de dégâts de tempête, des problèmes de débournement accompagnés de très forts déficits foliaires ont été observés. A ce jour, on n'a quasiment pas constaté d'attaques de ravageurs secondaires et de mortalité. Sur l'ensemble des deux régions, les volumes de produits accidentels récoltés en 2005 sont importants (plusieurs dizaines de milliers de m³) et la situation du hêtre est à surveiller.



Photo : D.S.F. - Echelon Nord-Est

Le chêne : Dans un contexte de stress hydrique persistant depuis la sécheresse de 2003, les phénomènes de dépérissement du chêne ont repris, aggravés localement par des défoliations répétées chaque année. L'action des chenilles est renforcée par celle de l'oïdium. La présence d'insectes sous-corticaux, et surtout des agriles (*Agilus* spp.) détectés dans de nombreux peuplements, est à l'origine de mortalités disséminées. Cependant, si l'augmentation de l'alimentation en eau se poursuit, elle devrait conduire à une stabilisation de la situation phytosanitaire.

Un correspondant-observateur est à votre disposition dans chaque département, pour tout diagnostic ou renseignement phytosanitaire (tél. : 03.87.31.18.42).

Czeslaw Bartela - CRPF
d'après le bilan de la santé des forêts
2005 en Lorraine et Alsace (D.S.F.)



Parole à...

Enjeux de piste...

En novembre 2005, des arrêtés préfectoraux ont déclaré «cessibles» des parcelles sises sur les territoires de Bionville, Raon-l'Étape, Celles-sur-Plaine, Allarmont, Vexaincourt, Luvigny et Raon-sur-Plaine, en vue de la réalisation de travaux de création d'une piste multi-activités entre Raon-l'Étape (88) et Raon-les-Leau (54). En résumé, une procédure d'expropriation était lancée sur 25 km pour permettre la mise en place de cette "voie verte"... Quid des propriétaires forestiers ? Il semblerait qu'ils n'étaient pas prévus au programme...

Histoire d'une piste

Longtemps la forêt n'a été considérée que comme une usine à bois. Bois d'oeuvre, bois d'industrie, ou bois de chauffage. De tout temps, elle a aussi été le lieu où une population rurale, nombreuse et laborieuse, usait et ab-usait. Bois mort, champignons, fruits, miel, glands, plantes médicinales, pacage et panage. La liste est infinie ; aussi longue que les très nombreux procès qui ont émaillé les relations entre propriétaires et usagers.

Une population sédentaire, forestière, ou rurale vivait dans et de la forêt. Bûcherons ou bocquillons, ébrancheurs, flotteurs, débardeurs, choneurs, sagards ou scieurs, la forêt était leur domaine.

Mais un monde a changé. Les enfants du bûcheron sont partis à la ville. Ses petits enfants souhaitent maintenant revivre la forêt, mais autrement. Certains, fortune faite, viennent y chasser, quelques-uns y camper, et beaucoup s'y promener.

C'est ainsi qu'est survenue cette troisième composante de la forêt : le loisir touristique.

Que la forêt soit publique ou privée, elle s'ouvre, bon gré, mal gré, à tout un monde urbain qui vient faire sa cure d'air, de calme et de senteurs.

Il n'est pas dans notre propos d'en juger ici le bien ou le mal fondé. Mais il est de notre devoir de forestier privé d'assurer notre rôle et nos responsabilités.

En voici un exemple frappant : dans la vallée vosgienne de Celles-sur-Plaine, un groupe de maires a pensé ... Pensé que la création d'une piste multi-activités (lisez : piste goudronnée traversant sur 25 km, des propriétés forestières, publiques ou privées, grandes ou petites), serait un atout économique important et aiderait au renouveau.

Une commission d'étude fût diligentée, un architecte paysagiste saisi, une enquête publique ouverte et un décret d'utilité publique déclaré par Messieurs les Préfets des Vosges et de Meurthe-et-Moselle.

Une histoire à histoires

C'est alors, mais un peu tard, que tout le monde se réveilla. Hurllements des expropriés et contestations de tous ordres. Manque de concertation et d'explication chez les élus. Manque de clairvoyance et insouciance chez les expropriés.

Que diable les syndicats des forestiers privés des Vosges et de Meurthe-et-Moselle vinrent-ils faire dans cette galère ? Des procès étaient engagés, des noms d'oiseaux fusaients de part et d'autre... Quand la passion s'en mêle, l'irrationnel n'est pas loin et les débordements non plus...

Prise de contacts, réunions, re-réunions, concertation. Avant toute "manif", voilà bien le rôle d'un syndicat.

Les élus communaux et intercommunaux, décideurs pour des sommes astronomiques, 6.000.000 d'euros, je dis bien six millions, sont aussi nos élus. Il a bien fallu qu'ils nous écoutent et même reconnaissent qu'ils avaient été un peu vite en besogne. Ils ont aussi reconnu que des erreurs flagrantes avaient été commises.

Comment voulez-vous qu'un architecte parisien, charmant au demeurant, sache qu'une petite piste réservée à des rollers et des VTT, allait enclaver des centaines d'hectares de forêt ?

Eh bien ! Après quelques solides discussions, rudes mais courtoises, des solutions de renforcement de piste ont été trouvées.

Comment voulez-vous que le maire d'une petite commune forestière, puisse imaginer que les gentils propriétaires forestiers auraient leur mot à dire, puisque, à ce jour, ils existaient surtout le 15 octobre, jour du paiement des impôts fonciers...

Eh bien ! Un élu finira toujours par comprendre qu'à terme régulier il y a des élections, et que ma foi...

Après, le reste n'est plus qu'un jeu. On se met autour d'une table et on discute. La forêt privée a fait des concessions, mais a obtenu ce qui lui paraissait indispensable.

Et tout cela a été concrétisé par un ACCORD-CADRE (document disponible au Syndicat des Forestiers Privés de Meurthe-et-Moselle, 11 rue de la Commanderie à Nancy).

Morale de l'histoire

De toute histoire, on sort une morale... La propriété forestière privée souffre d'un immense déficit de communication. Aux yeux du grand public et des élus de tous bords, la forêt française, c'est l'ONF. Remarquable l'ONF, mais il n'y a pas que l'ONF...

Il nous appartient à tous de le dire et de le prouver. Nous ne sommes pas propriétaires de droit divin, mais nous sommes chez nous. Et quand une instance déclare : "En forêt privée, les "gros" sont des nantis et les "petits" négligent leur bien...", il faut dire bien haut et bien fort "C'est faux, Monsieur notre élu". La forêt privée, notre forêt privée, grande ou petite, est un acteur humain et économique indispensable et nous allons vous le prouver !

Bernard Geny - Administrateur du Syndicat 54
(pour les Syndicats 54 et 88)



Autour de nous...

« La Certification côté belge »

Dans nos esprits formatés, la Belgique n'évoque ni l'industrie du bois, ni des paysages forestiers, et on a tort ! La filière forêt-bois belge est importante, très présente en Lorraine : qui n'a vu un exploitant belge proposer ses services lors de la tempête ? Et d'ailleurs, dans la France de Napoléon, le Luxembourg voisin ne s'appellerait-il pas « le département des Forêts » ? Nous avons demandé à Grégory Reinbold de faire le point sur le dossier dont il a la charge à la Société Royale Forestière de Belgique⁽¹⁾ : «la Certification Forestière».

Floréal : *Pour commencer, quelques chiffres-clés pour dresser le tableau de la filière forêt-bois en Belgique ?*

GR. : La forêt couvre 22 % du territoire, mais près de 35 % dans la seule Wallonie ; il s'agit pour moitié de forêts publiques et pour moitié de forêts privées ; ces dernières appartiennent à 120.000 propriétaires (moyenne : 2,7 ha) avec des grandes propriétés et une nuée de petites ; le même contexte de morcellement qu'en Lorraine, ou qu'en Alsace. La filière bois belge est forte de 40.000 emplois pour 3200 entreprises.

Les scieries sont spécialement implantées en Wallonie, ainsi que des usines de pâte et de panneaux, tandis que la seconde transformation est essentiellement présente en Flandre. Une particularité, les activités portuaires de Flandre ont généré une forte industrie liée aux bois exotiques.

Floréal : *Comment l'idée de la Certification est-elle née ?*

GR. : Dans une société très urbanisée comme la Flandre et bien sûr Bruxelles, les gens sont très demandeurs de garanties de qualité environnementale, telles que traçabilité, labels, ... Par ailleurs, avec l'industrie du bois exotique, est arrivée la certification FSC, sous la pression des mouvements écologistes. Depuis lors, la certification PEFC s'est mise en place à l'initiative des propriétaires forestiers pour mieux tenir compte de leurs spécificités (problèmes de tailles de propriétés et donc de coûts de certification).

Nous sommes donc dans un contexte paradoxal : en caricaturant, l'industrie est flamande, labellisée FSC, et est censée rechercher du bois en Wallonie, dans une forêt labellisée PEFC ! Les Français parleraient d'une histoire belge !

La situation se complique encore par le fait que la certification est un véritable enjeu politique, qu'il y a trois ministres de l'Environnement, un pour chaque Région et un ministre fédéral, et que chacun soutient ardemment l'un ou l'autre des labels.

Une certitude : l'industrie du bois exotique, les fabricants de panneaux et de papier savent que pour vendre leurs produits, ils ont besoin d'une certification quelle qu'elle soit ; par ailleurs, les appels d'offres publics exigent déjà l'utilisation de bois certifiés.

Floréal : *Comment les propriétaires forestiers perçoivent-ils la Certification Forestière et plus généralement, comment le système progresse-t-il ?*

GR. : Dans notre fonctionnement et la communication auprès des propriétaires, nous avons beaucoup échangé avec nos voisins lorrains et luxembourgeois, dans le cadre d'un programme européen Interreg IIIB, ce qui nous a permis de brûler des étapes.

Le système progresse régulièrement et même rapidement pour les entreprises. Pour les propriétaires, cela ne va pas aussi vite qu'on le souhaiterait : 45 % de la forêt wallonne est désormais certifiée PEFC, mais pas encore 10 % des forêts privées.

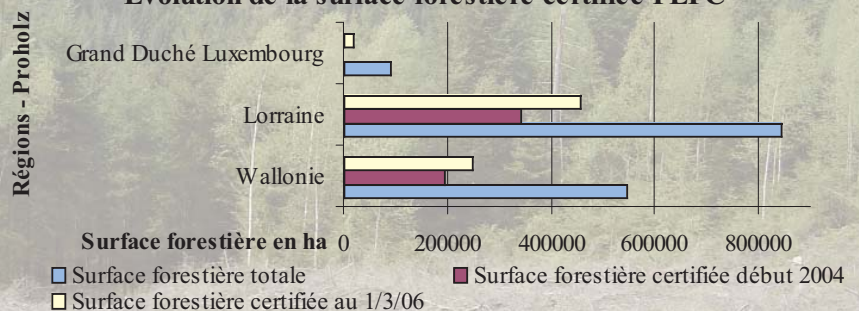
Les principaux freins, une demande de l'industrie insuffisamment affichée, le nombre de propriétaires, et puis une crainte pour certains sylviculteurs : le sud-est de la wallonie, avec ses sols schisteux et pour des raisons historiques, a été largement planté en épicéa, créant ainsi une économie basée sur le résineux, mais avec parfois un manque de diversité ... Les engagements au PEFC impliquent une amélioration progressive de cette situation, mais certains redoutent des mesures plus radicales.

Néanmoins, la Certification PEFC est sur les rails et nous sommes optimistes.

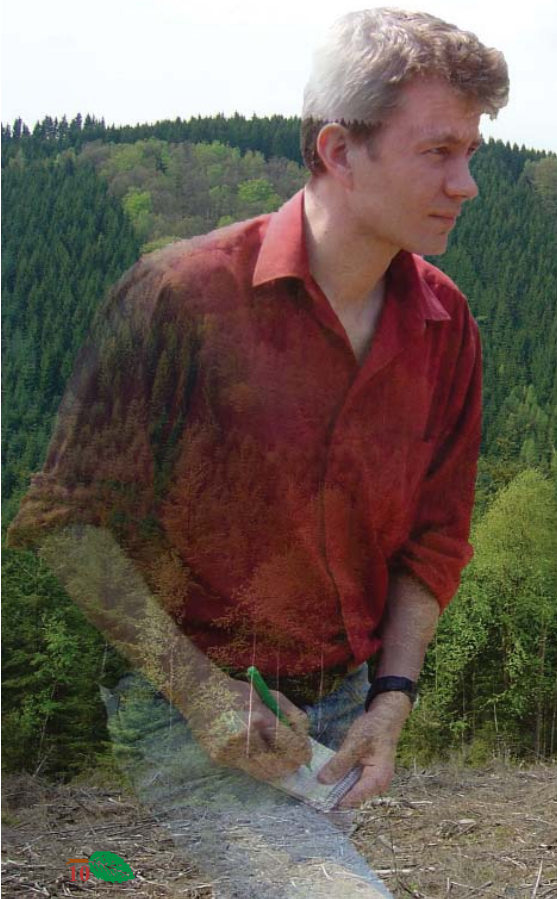
⁽¹⁾ Association à double vocation syndicale et de vulgarisation pour les propriétaires forestiers privés regroupant 3000 adhérents, soit env. 60 % de la surface concernée. La S.R.F.B. porte le dossier de la certification PEFC au même titre que PEFC Alsace ou l'Association Lorraine de Certification Forestière.

	Wallonie	Lorraine	Gd Duché Luxembourg
Surface forestière totale (ha)	544800	841361	89864
Surface forestière certifiée début 04 (ha)	194000 (36%)	340415 (40,5%)	0
Surface forestière certifiée au 1/3/06 (ha)	246330 (45%)	455000 (53%)	17058 (19%)

Evolution de la surface forestière certifiée PEFC



Propos recueillis par Philippe Laden - CRPF





Au coin du bois

Fogefor Lorraine-Alsace Formez-vous dès l'automne !

Dans notre dernier numéro, nous vous annonçons le démarrage d'un nouveau cycle FOGEFOR Lorraine-Alsace (FORMATION à la GESTION FORESTIÈRE). Voici le calendrier et le programme de ce stage qui débutera en septembre prochain.

16 septembre 2006 (samedi) :
Présentation du stage ; L'organisation de la forêt privée ; La forêt, l'arbre et son cycle - Sol climat, végétation

13 octobre (vendredi) :
Les différents types de peuplements ; La reconnaissance des essences

10 novembre (vendredi) :
Les aspects de réglementation ; Les documents de gestion ; La fiscalité et les aides

10 mars 2007 (samedi) :
La sylviculture des résineux ; La conduite des peuplements

20 avril (vendredi) :
La sylviculture des feuillus ; La conduite des peuplements

12 mai (samedi) :
Le cubage, l'estimation et la vente des bois

30 juin (samedi) :
L'équilibre forêt/gibier ; La chasse

8 septembre (samedi) :
La filière bois - L'utilisation des bois

5 octobre (vendredi) :
L'aspect environnemental ; Les zones réglementées : N 2000, Znieff,...

10 novembre (samedi) :
Les différentes fonctions de la forêt : passé, présent, avenir, ... ; Bilan du cycle.

Ne laissez pas votre forêt pousser toute seule ! elle vous le rendra !

Marie-Alix de Sars - Présidente et animatrice du Fogefor

P.S. : Pour s'inscrire ou se renseigner, U.F.E. - 11 rue de la Commanderie - 54000 Nancy (03.83.90.11.67)

Les propriétaires vosgiens à l'écoute des chercheurs de l'INRA !

Près de 80 personnes ont répondu à l'invitation du syndicat des propriétaires forestiers des Vosges et de Groupe For'Est pour la journée «Rencontrons-nous» du 8 avril, consacrée aux changements climatiques et à leurs conséquences sur la sylviculture.

Devant une assemblée attentive, Nathalie Bréda et Vincent Badeau, chercheurs à l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) de Champenoux, ont dressé un panorama des scénarios possibles en matière d'évolution climatique et ont proposé quelques conseils sylvicoles pour s'y préparer.

Des essences qui vont bouger ...

Vincent Badeau a tout d'abord expliqué les conséquences, sur le climat, de l'augmentation brutale des émissions de gaz à effet de serre. Les différents scénarios des scientifiques tablent sur une élévation de la température moyenne de 2 à 6 degrés au cours du prochain siècle. Les sécheresses et canicules devraient devenir plus fréquentes. La pluviométrie, quant à elle, subirait une modification de sa répartition annuelle, avec des hivers plus humides et des étés plus secs, la moyenne restant sensiblement stable. Sur la base de ces hypothèses, les chercheurs de l'INRA ont établi des cartes de l'aire de répartition probable des conditions favorables aux espèces forestières en 2050 et 2100. Ces cartes, précise Vincent Badeau, n'ont pas de valeur prédictive. Cependant, il est vraisemblable que les changements à venir auront des conséquences importantes sur la végétation forestière. Le scénario proposé dans l'étude



indique une possibilité d'extension de l'aire des groupes d'essences du sud et de l'ouest (remontée vers le nord et vers l'est), et de réduction de l'aire des groupes de montagne (remontée plus en altitude). En pratique, dans notre région, les conditions favorables à l'épicéa, au hêtre et plus encore au sapin, seraient en diminution notable.

L'eau, encore plus précieuse !

Nathalie Bréda a expliqué le cycle de l'eau et la notion de «réserve utile» qui caractérise la quantité d'eau que les arbres peuvent effectivement prélever dans les sols.

Les participants ont ainsi appris que la quantité de pluie interceptée par le couvert, et directement retournée dans l'atmosphère sous forme de vapeur pouvait atteindre, sous couvert dense, 40 % des précipitations, réduisant d'autant la quantité de pluie qui parvient jusqu'au sol. Elle a ensuite détaillé les différentes stratégies adoptées par les diverses essences forestières face au phénomène de manque d'eau, et illustré leurs sensibilités spécifiques.

Enfin, Nathalie Bréda a donné un certain nombre de recommandations pour diminuer les risques face à la sécheresse.

En premier lieu, il est impératif de choisir les essences les mieux adaptées aux stations. Il convient également de favoriser les mélanges d'essences. Ils offrent une meilleure résistance aux attaques parasitaires, permettent de pallier la défaillance de l'une ou l'autre essence, mais aussi de faire face aux aléas économiques ; l'histoire récente des marchés du bois montre comment une essence peut bien se vendre une année, et moins bien l'année suivante.

Enfin, la sylviculture des peuplements doit impérativement intégrer les données de l'économie de l'eau : la pratique d'éclaircies dynamiques qui réduisent le couvert permet à l'eau d'arriver au sol, tout en la répartissant entre un plus petit nombre d'arbres à l'ha.

Après les présentations des deux chercheurs, de nombreux échanges ont permis aux propriétaires d'obtenir des précisions supplémentaires. Nul doute que les forestiers présents auront maintenant une approche différente lorsqu'ils choisiront les essences à favoriser dans leurs parcelles !

Un grand merci et un grand bravo à Nathalie Bréda et Vincent Badeau pour leur présentation pédagogique !

Cyril Vitu - CRPF



De feuilles en aiguilles

Jean, épinglé avant l'envol

C'est en ce beau et chaud jour de juin (où les forestiers aimeraient oeuvrer sous l'ombre des arbres de la forêt) qu'Henri Plauche Gillon, président du CRPF, a eu le plaisir d'épingler la distinction de Chevalier du Mérite Agricole sur la chemise de Jean Braud, technicien forestier du C.R.P.F. Lorraine-Alsace pour le Bas-Rhin. La cérémonie s'est déroulée à la Maison de l'Agriculture à Schiltigheim.

Vous le connaissez tous, de près ou de loin, pour l'avoir rencontré au coin d'un bois du nord au sud de l'Alsace. La forêt est une vocation qu'il a épousée tout jeune. Fils de garde forestier, il devient technicien du bois en 1966. Après trois années de coopération, trois autres à l'Inventaire Forestier National, plus un passage dans l'industrie du bois, il entre en avril 1973 au Centre Régional de la Propriété Forestière de Lorraine-Alsace, où il est affecté à l'Alsace. Ses fonctions et ses compétences ont fait de lui un technicien expérimenté. Ses missions dans l'instruction des plans simples de gestion, les conseils aux propriétaires, la création d'associations syndicales forestières, la communication au travers des guides pour le choix des essences, le journal *Floréal*, et comme correspondant-observateur de la santé des forêts, il les a toutes conduites avec succès.

Henri Plauche-Gillon a fait son éloge à propos de sa carrière professionnelle, son savoir forestier, ses compétences, son dévouement. Il a rappelé aussi et surtout ses qualités humaines, sa disponibilité, et tous les bons conseils qu'il a su prodiguer aux propriétaires forestiers, et à ses jeunes collègues. Sans oublier les fibres forestières et humanitaires qui l'ont emmené de nombreuses fois en Afghanistan pour aider le développement forestier du pays.



Brigitte Wagner - CRPF

C'est avec émotion (et modestie) que Jean a pris la parole pour remercier ceux qui ont contribué à sa réussite et l'ont entouré (et supporté) : ses collègues, ses directeurs et présidents successifs, les responsables et élus professionnels, propriétaires forestiers et amis. Avec un clin d'oeil particulier à sa famille parce "qu'un forestier n'a pas d'heure".

Il a fait le constat de ses années consacrées à la forêt. Bilan positif sur la mise en valeur de la forêt privée, le regroupement des propriétaires forestiers, les nombreuses créations d'organismes professionnels en Alsace, grâce aussi au soutien de l'Etat, de la Région, du Conseil Général. Il a souligné et remercié le travail d'équipe et l'unité alsacienne.

2006, l'année de l'insigne distinctive. 2006, l'année du départ en retraite de Jean qui a oeuvré dans les forêts pendant 33 ans sous la casquette du C.R.P.F. Lorraine Alsace.

Mais c'est bien connu, un vrai forestier ne peut se passer des arbres !... Alors, qu'ils soient afghans, jurassiens, ou alsaciens, résineux ou feuillus, Larix, Acer ou Quercus, Jean n'a pas fini de s'en occuper...

«D'un jour ... à l'autre La campagne se raconte»

Spectacle au Château de Thillombois (Meuse)

Connaissance de la Meuse organise, tous les samedis du 25 août au 9 septembre 2006, un spectacle animé par 300 bénévoles, faisant revivre 10 siècles de l'histoire de nos campagnes et un peu de nos forêts.

En 1 h 15, l'histoire de quatre familles dans une ferme lorraine permet de vivre la grande aventure de la ruralité, du Moyen-Age à aujourd'hui (les grands moments qui ont cadencé la vie de nos campagnes, les désastres qui ont sévi, l'exode rural, la révolution agricole, la société rurale actuelle,...).

Tarif préférentiel pour les lecteurs de *Floréal* : 3 € de réduction accordés sur une place plein tarif adulte (soit 15 € au lieu de 18 €), à condition de découper et de joindre cet article (ou sa copie) à votre paiement.

Réservation préalable obligatoire au 03.29.84.50.00

Erratum

Dans le *Floréal* n° 64, nous vous annonçons la parution de l'ouvrage "Autécologie des essences forestières" de Gérard Masson (DDAF Moselle). Le numéro de téléphone exact pour tout renseignement est le 03.87.34.78.53



FLOREAL



édité par le

Centre Régional de la Propriété Forestière de Lorraine-Alsace

41, Avenue du Général de Gaulle
57050 Le Ban Saint-Martin

☎ 03.87.31.18.42 - ☎ 03.87.30.66.36

Directeurs de la Publication

Guy Godard

Philippe Bernard-Michel

Rédactrice en Chef

Anne Madesclaire

Secrétaire de Rédaction

Marie-Françoise Grillot

Mise en Page

Mireille Florimond

Site internet C.R.P.F. "www.crfp.fr"

Site internet Forêt Privée "www.foretriveefrance.com"

Imprimerie S.P.E.I. - Pulnoy (54)

N° I.S.S.N. : 1266-796 X - CPPAP n° 3100 ADEP

Publication trimestrielle
Abonnement gratuit
Dépôt légal à parution